

Pillay proteste contre le refoulement par Israël de l'Expert sur les Palestiniens

16 décembre 2008 – La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay a reproché mardi aux autorités israéliennes d'avoir violé les privilèges et immunités des Nations Unies en arrêtant puis expulsant dimanche l'Expert sur les droits des Palestiniens auprès du Conseil des droits de l'homme, Richard Falk.

« Les Etats Membres ont la responsabilité de coopérer avec les experts indépendants auprès des Nations Unies nommés par le Conseil des droits de l'homme », a déclaré Mme Pillay dans un communiqué du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Richard Falk, qui voyageait en tant que Rapporteur spécial sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, s'est vu refuser le transit par Israël pour visiter Gaza à l'invitation de l'Autorité palestinienne. A son arrivée à l'aéroport Ben Gurion de Tel Aviv il a été arrêté à l'immigration, séparé des deux autres membres du personnel des Nations Unies, et gardé en détention pendant 20 heures avant d'être reconduit à bord d'un avion à destination de Los Angeles. Mme Pillay a jugé cette expulsion « sans précédent et profondément regrettable ».

« Les rapporteurs spéciaux n'ont pas en principe besoin d'une invitation des autorités israéliennes avant de mener leurs missions dans les Territoires palestiniens occupés. Par le passé, le gouvernement israélien n'a pas posé d'entraves aux prédécesseurs de M. Falk, alors qu'il n'y a pas d'autre moyen d'arriver directement dans les Territoires palestiniens », poursuit le communiqué.

Le gouvernement israélien a été informé le 14 octobre et le 3 décembre par écrit de cette visite. Ce n'est que par un email envoyé à 11 heures du soir la veille de son départ que le gouvernement a informé le HCDH de son intention de ne pas laisser transiter Richard Falk.

A l'approche de son voyage, Richard Falk avait souhaité à propos de la situation à Gaza un effort urgent des Nations Unies pour appliquer la norme de la 'responsabilité de protéger' une population civile soumise à « une punition collective équivalent à un crime contre l'humanité ».

Il avait aussi estimé que la Cour pénale internationale (CPI) devrait enquêter sur cette situation afin de déterminer si les dirigeants civils et militaires israéliens responsables du siège de Gaza ne devraient pas être inculpés et poursuivis pour violation du droit pénal international.

Par ailleurs, sur le terrain à Gaza les mouvements de biens ont été limités mardi après que les points de passage ont fermé plus tôt que prévu suite à des tirs de roquette depuis Gaza vers Israël, selon le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO).

Un total de 49 camions a pu entrer, dont 17 transportant des biens acheminés par des agences humanitaires. Une quantité limitée de carburant a été transportée, ce qui limitera les coupures de courant.